

## MODULE 4

# LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS : ACTEURS ET RÔLES



Résumé .....	1
Objectifs pédagogiques .....	2
Messages clés .....	2
Préparation .....	2
Structure du Module 4 .....	2
Activité 1 – Déclarations de principes : Qui fait quoi ? .....	3
Activité 2 – Mandats des acteurs .....	4
Activité 3 – Acteurs et rôles .....	5
Fiche 1 pour le formateur – Déclarations de principes supplémentaires .....	8
Document 1 – Cartographie des acteurs .....	12

### Résumé

L'objectif de ce module est de **décrire les différents acteurs impliqués dans la protection des réfugiés et de faire la distinction entre eux.**

Les participants décriront les acteurs sur la base d'un certain nombre de critères tels que **leur niveau d'action** - local, national, régional, international, **leur mandat** ou **leurs secteurs spécifiques d'expertise** et les **liens** qui existent ou devraient exister **entre eux** afin d'intensifier le potentiel de protection des réfugiés.

L'un des résultats importants de ce module est d'encourager les participants à « cartographier » les acteurs dans une situation de protection des réfugiés donnée et d'être en mesure de se forger une opinion de **la complémentarité qui existe entre ces acteurs.**

Il s'agit d'une session interactive qui implique activement les participants en les amenant à décrire leurs propres programmes. Les participants établiront des « **cartes des acteurs** » qui seront utilisées tout au long de l'atelier comme point de référence essentiel afin d'assurer une répartition claire des responsabilités entre les acteurs chargés de la protection des réfugiés et de montrer l'importance de la complémentarité entre eux.

Il se peut que certaines sessions se prêtent à des tensions et à des controverses dans la mesure où il est probable que les opinions divergent sur le point de savoir quel acteur devrait faire quoi, quand et avec qui. Le modérateur doit être attentif à cela et veiller à **accorder l'attention nécessaire** à ces **préoccupations** et à toute **préoccupation en termes de sécurité ou de confidentialité.**

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette session, les participants seront en mesure de :

- Dresser une carte des acteurs qui peuvent assurer et assurent une protection aux réfugiés;
- Décrire le mandat de certains des acteurs internationaux, nationaux et non gouvernementaux qui œuvrent au côté des réfugiés ;
- Etablir une liste des activités de protection actuelles des acteurs ;
- Décrire en quoi le fait de travailler de manière complémentaire améliore la protection des réfugiés.

### Messages clés

- Les Etats ont la responsabilité première de protéger les personnes se trouvant sur leur territoire ;
- Les communautés d'accueil, les ONG, les médias, la communauté internationale et d'autres acteurs peuvent tous contribuer à la protection des réfugiés et sont souvent les premiers à agir ;
- Aucun acteur n'est capable d'assurer tous les besoins de protection des réfugiés à lui seul ; il est par conséquent dans l'intérêt de tous les acteurs de travailler de manière complémentaire.

### Préparation

- **Etudiez** tous les matériaux contenus dans les documents et les annexes relatifs à la cartographie des acteurs et à leur complémentarité ;
- **Demandez aux participants** d'écrire une ou deux phrases résumant les **activités/déclarations de principes** de leur organisation avant la session ;
- **Approvisionnez-vous** suffisamment en cartes ou post-its de différentes couleurs pour l'exercice de cartographie des acteurs.

Structure du Module 4			
Durée		Méthode	Ressources nécessaires
Activité 1 – Déclarations de principes : Qui fait quoi ?	10'	Exercice en séance plénière	Diapositives
Activité 2 – Mandats des acteurs	10'	Présentation	Déclarations de principes des participants
Activité 3 – Acteurs et rôles	70'	Travail de groupe	Fiche 1 pour le formateur – Déclarations de principes supplémentaires
<b>Total : 90 minutes</b>			Un récipient ; grands post-its ou papier de couleur et ruban adhésif Document 1 – Cartographie des acteurs

### Source

- **Les défis de la complémentarité** : Quatrième atelier sur la protection des droits de l'homme et les organisations humanitaires, CICR Genève 2000

Activité 1 – Déclarations de principes : Qui fait quoi ?			
Durée		Méthode	Ressources nécessaires
Définir les déclarations de principes	10'	Exercice en séance plénière	Déclarations de principes des participants Fiche 1 pour le formateur – Déclarations de principes supplémentaires
Total : 10 minutes			Un récipient

**Note pour le formateur**

- ✓ *Avant de débiter la session, demandez aux participants d'écrire un résumé de deux lignes de leurs déclarations de principes ou de leurs missions. Ils ne doivent pas nommer leur organisation sur le papier.*
- ✓ *Incluez des déclarations de principes d'organisations non représentées dans le cadre de l'atelier mais présentes dans le contexte.*
- ✓ *Des déclarations de principes ou de mandat d'autres acteurs sont joints à la **Fiche 1 pour le formateur – Déclarations de principes supplémentaires** si vous souhaitez certains exemples de déclarations de principes/mandats. Il est recommandé d'inclure d'office le CICR et le HCR.*

**Recueillez** les déclarations de principes dans un chapeau ou autre récipient adapté.

**Demandez à un participant** de tirer un papier et de le lire.

**Demandez aux autres participants** de deviner quelle est l'organisation mentionnée dans la déclaration. Continuez ainsi jusqu'à ce qu'environ dix papiers tirés du chapeau aient été passés en revue.

Si vous le souhaitez, **donnez des points et créez** une atmosphère dynamique.

Il est inévitable que certains participants ne soient pas capables de deviner à qui correspond telle déclaration de principes – il s'agit d'un moyen important de présenter les mandats et les déclarations de principes.

**Demandez :**

- Qu'est-ce que cet exercice illustre ?
- Avez-vous reconnu tous les acteurs ?

**Concluez en insistant** sur l'importance de comprendre les rôles des uns et des autres.

**A la fin de l'exercice** les déclarations de principes peuvent être collées sur une feuille du tableau et accrochées au mur pour que les participants s'y réfèrent tout au long de l'atelier.

<b>Activité 2 – Mandats des acteurs</b>		
<b>Durée</b>		<b>Méthode</b>
Définir les mandats	<b>10'</b>	Présentation
<b>Total : 10 minutes</b>		Ressources nécessaires Diapositives

**Note pour le formateur**

✓ *Cette présentation est conçue pour être dynamique. Ne passez pas trop de temps à discuter car il y aura de nombreuses occasions de le faire pendant l'exercice suivant.*

**Diapositive 1 : La protection des réfugiés : acteurs et rôles**

**Diapositive 2 : Objectifs**

- **Dresser une carte des acteurs** pouvant assurer/ assurant une protection aux réfugiés ;
- **Décrire le mandat** de certains des acteurs internationaux, nationaux et non gouvernementaux qui œuvrent au côté des réfugiés ;
- **Etablir une liste** des activités de protection actuelles des acteurs ;
- **Décrire** en quoi travailler de manière complémentaire améliore la protection des réfugiés.

**Diapositive 3 : Responsabilités**

**Expliquez** qu'en droit international il incombe en premier lieu à l'Etat d'assurer la protection et l'assistance des civils et des réfugiés dans son pays. Tous les autres rôles et responsabilités sont définis par rapport à cela.

**Diapositive 4 : Mandats**

**Demandez aux participants de donner des exemples** de chaque type d'organisme sous mandat. Certains acteurs se sont vu expressément attribuer un mandat par les Etats, par exemple le HCR. D'autres acteurs ont expressément reçu le mandat de gérer certaines situations spécifiques, par exemple le CICR dans les situations de conflit armé. D'autres encore sont expressément mandatés pour s'occuper d'une certaine catégorie de personnes, comme le HCR pour les réfugiés, l'UNICEF pour les enfants réfugiés ou le PAM pour les vivres.

**Diapositive 5 : Mandat du HCR**

S'il y a des représentants du **HCR**, demandez-leur de **décrire leur rôle**.

**Diapositive 6 : Mandat du CICR**

S'il y a des représentants du **CICR**, demandez-leur de **décrire leur rôle**.

**Diapositive 7 : Organismes humanitaires**

**Insistez sur le fait** que les organismes humanitaires ne sont pas légalement tenus d'assurer l'assistance ou la protection, bien que certains puissent soutenir qu'il existe une obligation morale. Leur rôle est volontaire ou informel et doit être défini par rapport aux rôles formels.

**Diapositive 8 : Formel/Informel**

**Utilisez cette diapositive** pour montrer les relations formelles et informelles. **Demandez :** Pourquoi la sensibilisation au mandat et à la mission des autres conduirait-elle à une meilleure protection des réfugiés ? **Insistez sur la nécessité d'avoir une complémentarité entre les acteurs** et la nécessité de **comprendre** leurs différentes compétences et capacités.

Activité 3 – Acteurs et rôles			
Durée		Méthode	Ressources nécessaires
Cartographie des acteurs	70'	Travail de groupe	Diapositives
Total : 70 minutes			Grands post-its ou papier de couleur et ruban adhésif
			Document 1 – Cartographie des acteurs

**Note pour le formateur**

- ✓ *Préparez-vous à rencontrer des tensions entre les participants à l'atelier représentant différents acteurs du fait des convictions institutionnelles relatives aux rôles, aux compétences, aux lacunes, aux succès et à la pertinence des autres acteurs.*
- ✓ *Essayez de faire en sorte que cette session se déroule de manière collégiale et soyez prêt à rappeler au groupe qu'une partie de l'apprentissage consiste à prendre en compte les divergences d'opinions. Cette session est l'occasion de dépasser tous les préjugés institutionnels.*
- ✓ *Ne partez pas de l'idée que votre groupe saura en quoi consiste un exercice de cartographie des acteurs. Assurez-vous que les deux points suivants sont clairs.*
- ✓ **Les cartes des acteurs sont dynamiques** car les relations entre les acteurs changent tout le temps.
- ✓ **Les cartes des acteurs** peuvent être utilisées comme un **outil de planification** pour situer les acteurs les uns par rapport aux autres, par exemple pour montrer les domaines de double emploi où des alliances peuvent être créées ou les lacunes en termes d'assistance.
- ✓ *Il peut vous être utile de vous rapporter au **Document 1 : Cartographie des acteurs** qui détaille une autre façon d'établir une carte des acteurs.*

**Introduction (5 minutes)**

**Séparez les participants en groupes** de 5 ou 6 personnes, en répartissant en parts égales (si possible) les représentants du Mouvement de la Croix-Rouge/Croissant Rouge, des ONG et des Nations Unies entre les groupes.

**Présentez cet exercice de travail de groupe** à l'aide de la **Diapositive 9** ou d'une feuille du tableau préparée à l'avance avec les instructions.

**Diapositive 9 : Instructions de travail**

- Essayez de vous mettre dans la situation des réfugiés dans ce contexte ;
- **Faites une liste** de tous les acteurs qui jouent un rôle, positif ou négatif, dans votre protection (un acteur par post-it) ;
- **Disposez les acteurs** sur le tableau de façon à établir une carte des acteurs qui montre leurs rôles respectifs et les liens entre eux. Utilisez des marqueurs pour ajouter des mots et des liens si nécessaire ;
- A quoi voudriez-vous que la carte ressemble ? Utilisez une couleur différente pour indiquer les protecteurs potentiels qui ne sont pas actuellement en fonction.

**Travail de groupe (30 minutes)**

**Accordez 25 minutes** aux groupes pour terminer leurs cartes.

**Encouragez les groupes**, si nécessaire, à élargir leur catégorie d'ONG, à identifier et à décrire l'ensemble des ONG dotées de différentes fonctions de protection (par ex. assistance, promotion, formation, etc.).

**Incitez-les à examiner** le rôle des acteurs non institutionnels, par exemple les réfugiés eux-mêmes, les communautés locales, etc.

### Promenade à travers la galerie (10 minutes)

**Demandez aux participants** d'afficher leurs cartes des acteurs et d'aller voir celles des autres groupes. Ils doivent prendre note des **similarités** et des **différences**.

### Restitution et discussion (20 minutes)

**Recueillez les informations** en séance plénière une fois que les groupes ont terminé de regarder les cartes des uns et des autres.

**Demandez aux participants** de se rasseoir et de faire part de leurs premières réactions. Si possible, **incitez les participants à apporter eux-mêmes des modifications aux cartes des acteurs** et présentez ou rappelez les messages clés et tous les autres points importants qui ressortent de la discussion.

**Tirez quelques conclusions** comme suit :

- Chaque acteur figurant sur la carte peut être indéfiniment subdivisé et, lorsque l'on traite avec lui, il est important de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'un colosse et qu'il peut connaître des contradictions internes. De plus, **le même acteur se comportera différemment selon le contexte – il n'y a aucune garantie.**
- Il a été demandé aux participants de se mettre « dans la situation d'un réfugié ». En réalité, il se peut qu'un réfugié dessine une carte des acteurs qui ne ressemble en rien à celles qui sont établies. Cela souligne la complexité du labyrinthe que les réfugiés doivent parcourir lorsqu'ils cherchent une protection et **combien le fait d'éduquer les réfugiés eux-mêmes peut renforcer leur chance de trouver une protection.**
- On ne peut pas attendre des réfugiés qu'ils s'adressent aux acteurs de protection s'ils ne les connaissent pas et c'est la raison pour laquelle **les ONG doivent leur apporter une protection** et les orienter vers l'organisme compétent.
- Il peut y avoir « **des acteurs manquants** » comme le CICR, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organismes des Nations Unies agissant dans le contexte, les églises, les médias, la population locale, les ambassades et les institutions du secteur privé – et les réfugiés eux-mêmes (ces derniers ne doivent pas nécessairement apparaître sur les cartes s'ils ne sont pas pertinents, mais ils sont souvent négligés par les participants quand ils le sont).
- **Portée** : les cartes des acteurs restent-elles dans le contexte ou prennent-elles acte de la sphère internationale dont le contexte national fait partie ?
- **Détail** : jusqu'à quel point les cartes des acteurs reflètent-elles la complexité des différents acteurs ou groupes d'acteurs ? Par exemple, les participants ont-ils décomposé les catégories des « autorités locales », « Nations Unies », etc. en sous-groupes ? De même, certains ont-ils identifié des sous-groupes vulnérables au sein des catégories des « réfugiés », « demandeurs d'asile » ou « population d'accueil » ?
- **D'après les cartes, qui a le rôle principal** pour la protection des réfugiés ? Des acteurs comme le gouvernement, les ONG et le HCR se voient-ils attribuer différents niveaux d'importance selon les cartes ?
- **De quelle manière les différents rôles et responsabilités des ONG et des autres acteurs en termes de protection sont-ils liés les uns aux autres sur la carte ?** Si,

comme le précise le Guide de terrain, nous considérons que la protection désigne « l'ensemble des activités qui garantissent les droits des réfugiés », les ONG, le Mouvement de la Croix-Rouge/Croissant-Rouge et le HCR se partagent-ils cet ensemble d'activités, les uns assumant un rôle de promotion, les autres un rôle d'assistance, etc. ou se répartissent-ils le travail sur une base géographique ou par groupe cible ? A défaut, n'existe-t-il aucune répartition délibérée du travail (cela pourrait signifier qu'il existe certaines occasions manquées de soutien mutuel ou des cas de double emploi) ?

- **Il est important d'aborder les acteurs des droits de l'homme à ce stade et en particulier la façon dont les droits de l'homme et l'action humanitaire DOIVENT être complémentaires.** La **cartographie complémentaire** qui figure dans les **Documents** est un bon outil à utiliser à ce moment. Elle vous aide à montrer comment les agissements dénoncés par les organisations de défense des droits de l'homme comme Amnesty International et la persuasion exercée par des organisations comme le CICR peuvent constituer des activités complémentaires.

### Récapitulatif (5 minutes)

#### Diapositive 10 : Aide mémoire

Utilisez cette diapositive pour montrer l'ensemble des acteurs.

Terminez en soulevant les points suivants :

- **Les ONG ont un rôle dans la protection des réfugiés ;**
- C'est au gouvernement du pays d'accueil **qu'il incombe en premier lieu** de protéger les réfugiés ;
- Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a un rôle spécifique dans la protection des réfugiés, en assurant des services comme la recherche et la réunification des familles ;
- D'autres acteurs remplissent également ce rôle. Par exemple, l'UNICEF et l'IRC effectuent des recherches. L'important est de **souligner la coopération ;**
- Les ONG et les autres acteurs **travaillant de différentes manières** dans le domaine de la protection sont plus efficaces lorsque leur travail est coordonné et/ou complémentaire.

**Fiche 1 pour le formateur – Déclarations de principes supplémentaires****Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)**

Le Comité international de la Croix-Rouge est une organisation impartiale, neutre et indépendante dont la mission exclusivement humanitaire est de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence interne et de leur apporter une assistance. Il s'efforce également d'alléger les souffrances par la promotion et le renforcement du droit humanitaire et des principes humanitaires universels.

**La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est la plus grande organisation humanitaire au monde. Elle dispense son aide sans distinction de nationalité, de race, de religion, de classe ou d'opinions politiques.

Fondée en 1919, la Fédération internationale compte 181 Sociétés nationales membres, un Secrétariat à Genève et plus de 60 délégations réparties en différents points du globe où elles soutiennent les activités qui s'y déroulent. D'autres Sociétés sont en formation. Dans de nombreux pays islamiques, le croissant rouge est utilisé au lieu de la croix rouge.

La mission de la Fédération est d'améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité. Les personnes vulnérables sont celles dont la survie même est menacée ou qui risquent de ne plus jouir d'un niveau acceptable de sécurité socio-économique et de dignité humaine. Il s'agit souvent de victimes de catastrophes naturelles, de la pauvreté qu'engendrent les crises socio-économiques, de crises de santé, ainsi que de personnes réfugiées.

**L'Organisation internationale pour les migrations (OIM)**

L'OIM a été fondée en 1951 en tant qu'organisation intergouvernementale ayant pour mission d'assurer la réinstallation des réfugiés, des migrants et autres personnes déplacées d'Europe. Sans faire partie du système des Nations Unies, elle entretient d'étroites relations de travail avec les organisations et les institutions des Nations Unies actives sur le terrain. L'OIM a pour partenaires un large éventail d'organisations internationales et non gouvernementales.

L'OIM est devenue la principale organisation internationale œuvrant au côté des migrants et des gouvernements à la recherche de solutions humaines aux problèmes de migration. Elle agit avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de :

- Contribuer à relever concrètement les défis croissants que pose la gestion des flux migratoires ;
- Favoriser la compréhension des questions de migration ;
- Promouvoir le développement social et économique à travers les migrations ;
- Œuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

**Les organisations non gouvernementales (ONG)**

Les organisations non gouvernementales ont des "missions" et des "mandats" qui couvrent un large éventail d'activités. Certaines d'entre elles fournissent des services sur la base de contrats conclus avec des organisations mandatées. Par exemple, de nombreuses ONG aident le HCR à remplir certaines activités de protection et d'assistance. D'autres ONG agissent sur la base de mandats qu'elles ont adoptés elles-mêmes englobant la veille en matière de droits de l'homme, la défense, les services juridiques et d'autres activités liées à la protection. Les ONG humanitaires et

les ONG de droits de l'homme effectuent des missions complémentaires mais ne le font pas toujours savoir au grand public car cela risquerait de compromettre leur capacité à mener leur action.

### Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)

La mission du Bureau de la coordination des affaires humanitaires est de mobiliser et de coordonner une action humanitaire efficace et fondée sur des principes en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux en vue de :

- Alléger les souffrances humaines et les désastres dans les situations d'urgence ;
- Défendre les droits des personnes dans le besoin ;
- Promouvoir l'état de préparation et la prévention;
- Faciliter les solutions durables.

### Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

Les Nations Unies ont donné pour mandat au HCR, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, de conduire et de coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et la recherche de solutions à leurs problèmes.

La mission première du HCR est de chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. L'agence s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile dans un autre État et retourner de son plein gré dans son pays d'origine.

Le HCR recherche des solutions durables aux problèmes des réfugiés en les aidant à rentrer chez eux ou à s'installer dans un autre pays.

Le HCR conduit son action conformément à son Statut et est guidé par la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967.

Le droit international des réfugiés constitue le cadre normatif essentiel des activités humanitaires du HCR.

Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire et l'Assemblée générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention de l'agence en faveur d'autres groupes. Ces groupes incluent les apatrides, les personnes dont la nationalité est controversée et, dans certains cas, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

*“Assurer le droit de demander l'asile et de trouver un refuge sûr... Protéger les réfugiés et rechercher des solutions.”*

Le HCR s'efforce de prévenir les déplacements forcés de populations en encourageant les États et autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans ce même esprit, le HCR cherche à consolider la réintégration des rapatriés dans leur pays d'origine, afin d'éviter des situations d'instabilité qui provoqueraient de nouveaux flux de réfugiés.

Le HCR étend sa protection et son assistance aux personnes relevant de sa compétence de manière impartiale, sur la base de leurs besoins et sans distinction de race, de religion, d'opinion politique ou de sexe. Dans le cadre de toutes ses activités, le HCR accorde une attention particulière aux besoins des enfants et veille à promouvoir l'égalité des droits des femmes et des jeunes filles.

Dans ses efforts pour protéger les réfugiés et chercher des solutions à leurs problèmes, le HCR collabore étroitement avec les gouvernements, les organisations régionales, internationales et non gouvernementales.

La participation des réfugiés aux décisions qui ont une incidence sur leur vie est un principe essentiel de l'action du HCR.

Par son action en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, le HCR sert également les buts et les principes de la Charte des Nations Unies : maintenir la paix et la sécurité internationales, développer entre les nations des relations amicales et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

### Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

L'UNICEF est chargé par l'Assemblée générale des Nations Unies de défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement.

L'UNICEF s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant et œuvre pour que les droits de l'enfant s'inscrivent dans une éthique sociale et dans un code de conduite international en faveur des enfants.

L'UNICEF fait valoir que la survie, la protection et l'épanouissement des enfants sont des impératifs universels du développement dont le respect est indispensable au progrès de l'humanité.

L'UNICEF mobilise la volonté politique et des ressources matérielles pour aider les pays, en particulier les pays en développement, à donner la priorité aux enfants, et pour renforcer leur capacité de formuler des politiques appropriées et de mettre en place des services en faveur des enfants et des familles.

L'UNICEF s'attache à faire bénéficier d'une protection spéciale les enfants les plus vulnérables, notamment les victimes de la guerre, de catastrophes, de la pauvreté extrême et de toute forme de violence ou d'exploitation, ainsi que les enfants handicapés.

L'UNICEF intervient durant les situations d'urgence pour protéger les droits des enfants. En coordination avec les organismes des Nations Unies et les organismes humanitaires, l'UNICEF met l'infrastructure unique dont il dispose pour intervenir rapidement au service de ses partenaires afin de soulager la souffrance des enfants et de ceux qui en ont la charge.

L'UNICEF est une organisation non partisane et sa coopération est exempte de toute discrimination. Dans toutes ses initiatives, la priorité est donnée aux enfants les plus désavantagés et aux pays les plus démunis.

L'UNICEF s'efforce, par l'intermédiaire de ses programmes de pays, de faire en sorte que les femmes et les filles aient des droits égaux à ceux des hommes et d'appuyer leur pleine participation au développement politique, social et économique des collectivités dans lesquelles elles vivent.

L'UNICEF œuvre, avec le concours de tous ses partenaires, à la réalisation des objectifs de développement humain durable que s'est fixés la communauté mondiale et de l'idéal de paix et de progrès social consacré par la Charte des Nations Unies.

### Le Programme alimentaire mondial (PAM)

En 1994, le PAM a été la première organisation des Nations Unies à adopter une définition de sa mission qui sert de base à sa politique et définit quand, où et comment il remplit sa « mission » : éliminer la faim et la pauvreté dans le monde.

Quelle est la mission du PAM ?

En sa qualité d'organisme d'aide alimentaire des Nations Unies, le PAM utilise les vivres pour :

- Répondre aux besoins d'urgence ;
- Appuyer le développement économique et social.

Il fournit également le soutien logistique requis pour faire parvenir l'aide alimentaire au bon moment et au bon endroit aux populations qui en ont besoin.

Le PAM s'efforce de faire placer le problème de la faim au cœur même des programmes d'action internationaux en favorisant les politiques, les stratégies et les interventions qui profitent directement aux pauvres souffrant de la faim.

### **L'Organisation mondiale de la santé (OMS)**

L'OMS, institution spécialisée des Nations Unies pour la santé, a été fondée en 1948. Elle est dirigée par 192 Etats membres. Comme il est précisé dans sa Constitution, l'OMS a pour but d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. Dans ce même document, la santé est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Il existe des programmes ciblant un grand nombre de populations à travers le monde.

Document 1 – Cartographie des acteurs

Les cartes des acteurs constituent un bon outil pour donner une image des relations entre différentes organisations (les acteurs) dans une situation de réfugiés. Le fait d'évaluer les rôles et les responsabilités des divers acteurs dans cette situation conduira à mieux comprendre comment et quand se coordonner. Cela sert surtout à évaluer un contexte donné où le problème est de déterminer qui devrait faire quoi et comment travailler ensemble.

Les cartes des acteurs sont plus faciles à réaliser dans le cadre de petits groupes mais, avec un bon modérateur, un groupe plus important peut y parvenir. Vous pouvez estimer qu'il est préférable de créer des groupes de participants qui travaillent ensemble ou de créer des groupes au hasard. Le formateur devra faire son choix en fonction de la diversité des participants à la session de formation et du résultat souhaité.

Pour démarrer cet exercice, il peut s'avérer utile de poser les questions suivantes :

- Quels sont les rôles des différents acteurs dans la situation de réfugiés ?
- Qu'est-ce que les autres acteurs attendent de nous ?
- Qu'attendons-nous des autres acteurs ?

Vous pouvez demander aux groupes d'attribuer différentes couleurs aux acteurs selon leur type – par exemple, organisation des Nations Unies, organisme gouvernemental ou organisation non gouvernementale. Ils pourraient aussi être répartis sur la base de leur fonction ou du groupe particulier auprès duquel ils travaillent (enfants, femmes, personnes âgées, etc.).

A la fin du travail de groupe, demandez aux groupes de montrer leurs cartes des acteurs aux autres participants afin de comparer les résultats. Ils doivent identifier les aspects de coordination, les lacunes et tout domaine de double emploi.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de carte des acteurs tiré et adapté (les « réfugiés » sont au centre plutôt que les « ONG ») des **Matériels de formation du Projet Sphère (Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes) Module 2, Sessions optionnelles, Section C.**

